

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 05 2022**

### **N° 5**

*Excusés : Eric AURATUS, Sébastien BADUEL, Delphine PUYBOUFFAT*

#### **LOYERS**

Sur décision du conseil municipal :

-le loyer du logement RDC situé au n° 8, village de Moissac sera revalorisé de 2.48 % conformément à IRL en vigueur à partir du 01/05/2022, soit 389€ mensuel.

-le loyer du logement RDC situé au n°1, chemin du Tilleul sera revalorisé de 2.48 % conformément à IRL en vigueur à partir du 01/06/2022, soit 193 € mensuel.

-le loyer des locaux occupés par l'association ADMR 3, place de La Fontaine sera revalorisé de 5.07 % conformément à IRL en vigueur à partir du 01/07/2022, soit 4 454 € annuel.

#### **CITY STADE**

Dans l'attente de devis complémentaires, la décision concernant l'implantation d'un City Stade sur l'aire de jeux est reportée à une prochaine réunion.

#### **CANTINE ECOLE**

Le conseil municipal décide de confier à la société PROFESSION MENUISIER la fourniture et la pose d'une porte extérieure à la cantine et de quatre volets roulants (3 à la cantine, 1 à la salle de motricité) pour la somme de 7 104.52€.

#### **CUISINE SALLE POLYVALENTE**

Le conseil municipal décide de choisir la proposition de la société REXEL afin d'équiper la cuisine de la salle polyvalente en matériel neuf : centre de cuisson, armoire positive, hotte aspirante, lave-vaisselle ... pour la somme de 5 320.52€

#### **TRAVAUX VOIRIE**

Des travaux de voirie à Moissac et la Croix St Pierre seront confiés à la société EUROVIA.

#### **TRAVAUX EN REGIE**

Dernièrement les employés communaux ont réalisés : la clôture de la réserve incendie, du jardin de l'école (*mur parpaings et grillage*), le rebouchage en enrobé des nids de poule de l'ensemble des chemins communaux (7.5 tonnes), un miroir de sécurité a été installé à la Cité des Pins (*croisement voies Cité des Pins/Cité des Places*).

#### **ELECTIONS LEGISLATIVES**

Elles se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 de 8 heures à 18 heures, les conseillers municipaux ont validés les plages horaires de permanence pour la tenue du bureau de vote.